

REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 01 MARS 2021

Etaient présents : Claude ALAUZET, Julie ALRIQUET, Jean CAPEL, Yvette PAROUTY-GIRARD, Claudine GOUJARD, Marie-Josèphe IBANEZ, Jordy LAVABRE, Sylvain MONTADE, Martine RICARD, Jérôme TIERS

Absents : Christine DELMAS, a donné pouvoir à Mr Jérôme TIERS

Secrétaire de séance : Yvette PAROUTY-GIRARD

Ordre du jour :

- Vote du compte rendu du 14 Décembre 2020
- Décision municipale prise en vertu d'une délégation donnée à Monsieur le Maire par le conseil municipal
- Approbation des comptes administratifs et des comptes de gestion 2020
- Affectation des résultats 2020
- Mise à jour du tableau des emplois
- Acquisition foncière
- SIEDA : Dissimulation des réseaux électriques et téléphoniques à Bosc
- Devis global des aires de jeux
- Aménagement et restauration de la Calade du chemin de la fontaine à Melvieu (fin des travaux)
- Questions diverses (Location appartement maison Malaterre, divers devis, subventions associations, location salle des fêtes)

Vote du compte rendu du 14 Décembre 2020

Voté à l'unanimité

Décision municipale prise en vertu d'une délégation donnée à Monsieur le Maire par le conseil municipal

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une requête introduite à l'encontre de la Commune de Saint-Victor et Melvieu par Monsieur Arnaud LEMAIRE devant le tribunal administratif de Toulouse le 21 janvier 2021 sous le n°2100314-4.

Considérant le légitime intérêt de la Commune à faire valoir ses arguments devant le tribunal administratif de Toulouse, Monsieur le Maire indique au conseil municipal que Maître Bras, avocate à Montpellier, sera chargée d'assister et de représenter la Commune dans le cadre de cette instance.

Approbation des comptes administratifs et des comptes de gestion 2020

- Budget communal :

Fonctionnement :

576 822,53 € Dépenses

1 097 960,44 € Recettes

Investissement :

232 770,43 € Dépenses

269 672,05 € Recettes

Reste à Réaliser en investissement : **22 000,00 €**

Monsieur le Maire s'étant retiré de la salle, le conseil municipal vote à l'unanimité le compte administratif 2020.

Affectation de résultat :

- Excédent à reprendre en section de **fonctionnement** au budget primitif **2021** sera de **521 137,91 €**.
- Excédent à reprendre en section d'**investissement** au budget primitif **2021** est de : **36 901,62 €**

Voté à l'unanimité

- Budget Eau Assainissement :

Fonctionnement :

132 859,16 € Dépenses

143 589,59 € Recettes

Investissement :

90 544,44 € Dépenses

73 270,94 € Recettes

Monsieur le Maire s'étant retiré de la salle, le conseil municipal vote à l'unanimité le compte administratif 2020.

Affectation de résultat :

- Excédent à reprendre en section de **fonctionnement** au budget primitif **2021** est de **10 730,43 €**
- Déficit à reprendre en section d'**investissement** au budget primitif **2021** est de : - **17 273,50 €**

Voté à l'unanimité

- Budget Multiservices :

Fonctionnement :

12 001,53 € Dépenses

6 884,22 € Recettes

Investissement :

6 895,95 € Dépenses

15 242,55 € Recettes

Monsieur le Maire s'étant retiré de la salle, le conseil municipal vote à l'unanimité le compte administratif 2020.

Affectation de résultat :

- Déficit à reprendre en section de **fonctionnement** au budget primitif **2021** sera de - **5 117,31 €**
- Excédent à reprendre en section d'**investissement** au budget primitif **2021** sera de **8 346,60 €**

Voté à l'unanimité

- Budget lotissement :

Fonctionnement : - **56 473.61 €**

Investissement : - **76 257.20 €**

Monsieur le Maire s'étant retiré de la salle, le conseil municipal vote à l'unanimité le compte administratif 2020.

Affectation de résultat

- Déficit à reprendre en section de **fonctionnement** au budget primitif **2021** sera de - **56 473.61 €**
- Déficit à reprendre en section d'**investissement** au budget primitif **2021** sera de - **76 257.20 €**

Voté à l'unanimité

Les comptes de gestion établis par Madame Isabelle BESSARD LURBE, trésorière principale, sont en tous points conformes aux comptes administratifs 2020. Le conseil municipal vote à l'unanimité le compte de gestion 2020 des différents budgets.

Mise à jour du tableau des emplois

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la mutation au 1^{er} janvier 2020 d'un agent occupant 2 postes au sein de la collectivité : adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet (17h/semaine) et Atsem (16h15/semaine) et propose de les supprimer au tableau des emplois.

Le Comité Technique départemental réuni en séance du 16 décembre 2020 a émis un avis favorable à la suppression de ces 2 postes.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réussite au concours d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe d'un agent administratif et propose de modifier le tableau des emplois de la façon suivante à partir du 01 mars 2021 :

- Suppression de l'emploi Adjoint administratif à temps complet
- Suppression de l'emploi Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe 26h
- Création de l'emploi Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe 35h

Après discussion le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter ces modifications.

Acquisition foncière

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Madame Fabre Brigitte, propriétaire d'un ensemble immobilier (ancien hangar, grange, appartement) sur la parcelle A322 (485m²) au centre du village de St Victor, est décidée à vendre ce bien à la Commune. Cet emplacement après certains travaux permettrait de valoriser le centre du village.

Après discussion et compte tenu de l'état de ces bâtiments, le conseil municipal décide à l'unanimité d'offrir un prix de 60 000 € pour acquérir cet ensemble et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour accomplir les formalités.

SIEDA : Dissimulation des réseaux électriques et téléphoniques à Bosc

Monsieur le Maire indique au conseil municipal avoir reçu en mairie un devis estimatif du SIEDA pour des travaux de dissimulation des réseaux électriques et téléphoniques et le changement de 7 appareillages d'éclairage public à Bosc.

Pour la mise en souterrain du réseau électrique le coût est de 48 027,00 € HT. Ce projet est subventionné par le SIEDA à hauteur de 70 % soit une participation communale de **14 408,10 €**.

Pour la mise en souterrain du réseau téléphonique le coût est de 17 777,50 € HT. Ce projet est subventionné par le SIEDA à hauteur de 50 % soit une participation communale de **8 888,00 €**.

Pour le remplacement des 7 appareillages d'éclairage le coût est de 11 981,00 € HT. Une aide de 350 € par luminaires est accordée par le SIEDA soit une participation communale de **9 531,00 € HT**.

Après discussion, le conseil municipal approuve à l'unanimité ce devis estimatif.

Devis global des aires de jeux

Julie Alriquet fait part au conseil municipal de l'estimation du coût des travaux pour l'aménagement de deux aires de jeux à St Victor et à Melvieu.

Le coût s'élèverait pour St Victor à 23 106 € HT et pour Melvieu à 18 559.90 € HT.

Après discussion, le conseil municipal approuve à l'unanimité ce devis estimatif.

Aménagement et restauration de la Calade du chemin de la fontaine à Melvieu (fin des travaux)

Monsieur le Maire rappelle la délibération prise le 11 avril 2016 concernant les travaux à la calade de Melvieu et informe le conseil municipal que les travaux ne sont pas terminés à ce jour.

Monsieur Simonin, Président de l'association des amis du Château de Montaigut, s'engage à finir les travaux en 2021.

Après discussion, le conseil municipal approuve à l'unanimité le nouveau devis de 17 800 €.

Questions diverses

- Location Appartement maison Malaterre : Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la mise en location d'un appartement à la maison Malaterre.
- Cimetière de St Victor : Il a été décidé d'abattre les 2 arbres près de la croix et d'en replanter 2 nouveaux.
- Subventions associations : Un point a été fait sur les subventions 2021
- Règlement salle des fêtes : Le conseil municipal décide de faire marquer sur le règlement des salles des fêtes que les cuisines ne peuvent pas se louer individuellement.
- Déco de Noël : Une commission sera mise en place pour étudier les possibilités d'achat ou de prêt de matériels.
- Référent mairie application Eirel : Suite à un courrier de Madame la Préfète, la Commune s'est portée volontaire pour une mise en place de l'application EIREL de remontées des résultats en soirée électorale. Julie Alriquet a été désignée référente mairie.

La séance est levée à 20h